

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

Synthèse

Analyse financière rétrospective

Ville de LAVAL 2022

Constat général

- L'amélioration de la situation financière de la ville de LAVAL **s'est poursuivie en 2022.**
- Mais cette amélioration est due en grande partie à la réduction de charges financières et exceptionnelles, et à **des recettes non reconductibles** en 2022 ou qui auraient dû être imputées sur 2021.
- Il est donc nécessaire de poursuivre les efforts de rationalisation, pour **dégager des marges de manœuvre** supplémentaires.

Les produits réels (1) : les ressources fiscales

- Les produits fiscaux directs représentent la moitié des recettes de gestion : 33 M€ sur 67 M€,
- Depuis 2018, les ressources fiscales ont augmenté de près de 10 % ; cette hausse est de 4 % entre 2021 et 2022.
- L'augmentation des ressources fiscales est essentiellement due à la **hausse de la fiscalité directe (+ 11 %)**, sachant que la revalorisation mécanique des bases sur la période a été de 8,4 %.
- La réduction des reversements de fiscalité de Laval Agglomération (- 1 M€) a été compensée par une augmentation des « autres impôts et taxes », notamment les droits de mutation (+ 700 k€) ou la TLPE (taxe sur les enseignes : + 47 % entre 2021 et 2022 : + 266 k€, essentiellement lié à des retards de facturation). Le solde net du FPIC est passé de 295 k€ en 2018 à 679 k€ en 2022.

Les produits réels (2) – les prestations de services et les dotations

- Les produits des services et du domaine augmentent de 12 % depuis 2018 (15 % entre 2021 et 2022) ; une partie de cette hausse provient :
 - du stationnement payant (+ 400 k€) et de remboursement de frais de Laval Agglo ;
 - des recettes liées au périscolaire comptabilisées en 2022 alors qu’elles auraient dû l’être en 2021, en raison d’un renouvellement de logiciel (500 k€).
- Les dotations (hors Dotation globale de fonctionnement) augmentent de 11 % sur la période (18 % 2021/22). Là aussi la hausse est due à des **rattachements comptables** :
 - En 2022, la commune a comptabilisé des dotations au titre du COVID pour près de 500 k€ (centre de vaccination, aides CAF), au titre de 2021, qui ne seront pas reconduites en 2023 ;
 - Suite à modification du régime des prestations CAF, des dotations qui auraient dû être versées en partie en 2021 et en partie en 2022, ont été intégralement perçues et comptabilisées en 2022 (300 k€).

Les produits réels (3) – la Dotation globale de fonctionnement (DGF)

- La DGF s'élève à 10,7 M€ sur des produits réels de 68 M€ en 2022.
- L'évolution est positive à hauteur de 6,5 % entre 2018 et 2022 (2021 / 2022 : + 1,4 %).
- Cela représente **204 €/h contre 218 €/h** pour la strate nationale en 2022 (mais la moyenne de la strate régionale est de 160 €).
- La DGF augmente de 1,4 % de 2021 à 2022, essentiellement en raison de la hausse de la part péréquation (+ 4,2 %), la part forfaitaire restant stable (+ 0,3 %). La part péréquation représente 30 % de la DGF perçue.

Les dépenses : des signes d'amélioration

- Une hausse modérée des dépenses avec une augmentation de 1,9 % entre 2018 et 2022, soit 0,5 % en moyenne annuelle.
- L'augmentation des charges entre 2021 et 2022 est de 3,3 %. La moyenne de la strate est de + 5 %.
- La modération de la hausse sur la période est principalement liée à une réduction des charges financières et exceptionnelles (- 1,9 M€), ainsi que la fin des subventions au Théâtre.

Les charges de personnel

- Une proportion relativement stable dans le budget avec 62 % des charges, soit 35 M€.
- Une hausse annuelle moyenne de 1,1 % depuis 2018 (soit + 4,4 % en 5 ans), en l'absence d'impact des transferts de compétences sur la période ;
- Leur niveau augmente cependant **de 3,0 % en 2022** suite à des mesures nationales ou locales (hausse du point d'indice, carrières, revalorisation du régime indemnitaire – RIFSEEP).
- La hausse 2021 / 2022 est légèrement inférieure aux communes de la strate au niveau national.

Les autres charges réelles

- Les subventions, participations et contingents versés diminuent de 6 % sur la période étudiée, principalement en raison de la baisse des subventions, liée au transfert du Théâtre (650 k€) ;
- Les charges générales sont en hausse de près de 20 % depuis 2018 (4,5 % en moyenne annuelle). La hausse est particulièrement marquée entre **2021 et 2022, avec + 7,2 %** en raison notamment de la hausse de l'énergie (+15 % par rapport à 2021). Pour la moyenne de la strate, la hausse est de 10 %.
- Les charges exceptionnelles diminuent des deux-tiers sur la période, en raison de la disparition du reversement des excédents eau et assainissement, étalé de 2017 à 2020. En 2022, il s'agit essentiellement du déficit du BA parking (440 k€).

L'excédent brut de fonctionnement

- L'excédent brut de fonctionnement correspond à la différence entre charges et produits courants et détermine la ressource que la commune dégage de son cycle d'exploitation.
- Dans les comptes, l'excédent brut de fonctionnement progresse de 24 % par rapport à 2018 ; 14 % entre 2021 et 2022 (+ 1,7 M€). Néanmoins, l'essentiel de cette hausse 2021 / 2022 est dû à des produits qui ne seront pas reconductibles (voir plus loin diapo 12).
- L'EBF représente **258 €/h en 2022**, supérieur à la moyenne nationale, égale à **238 €/h** (sans neutralisation des décalages comptables).

Les charges financières

- En 2012, la ville a entamé un contentieux avec la banque émettrice d'un prêt toxique. En 2017, un protocole d'accord a été signé. Il prévoit le versement d'une échéance annuelle de 1 094 K€ pendant huit ans correspondant à l'indemnité de résiliation de 8 752 K€.
- Hors indemnité au titre de l'emprunt toxique, le montant des charges financières est de 1,4 M€ en 2022, **un montant comparable à celui des communes de même strate : 27 €/h contre 30 pour la strate.**

La capacité d'autofinancement nette (CAF) et le financement des investissements

- Le montant comptabilisé de CAF nette est passé de – 1,5 M€ en 2018 à + 4,0 M€ en 2022 (2,2 M€ en 2021).
- La CAF permet de couvrir totalement le remboursement en capital de la dette, lui-même en forte diminution, alors que la **CAF nette était négative sur toute la période 2015 à 2020 ;**
- Les autres ressources d'investissement proviennent des subventions et du FCTVA mais également des **cessions immobilières** qui occupent une proportion importante dans le budget de LAVAL : 9 millions entre 2018 et 2022, **soit quasiment une année d'autofinancement.**

Des retraitements comptables conduisent à nuancer la qualité de la situation financière de la commune

- Les recettes comptabilisées en 2022 plutôt qu'en 2021 s'élèvent à plus de 1,5 M€ (aides COVID (centre de vaccination 2021, CAF rebond : 480 k€), prestations scolaires : 500 k€, retards facturation CAF : 250 k€ ; retard facturation TLPE : 300 K€). On pourrait y ajouter le solde du fonds de garantie de sortie d'emprunt toxique (133 k€).
- Si on ajoute ces recettes aux comptes 2021 et qu'on les retranche de 2022, alors la CAF nette 2021 est de 3,8 M€ alors que celle de 2022 est de 2,4 M€.
- En revanche, la progression de la CAF nette depuis 2018 est toujours réelle, mais à un degré moindre (rappel 2018 : – 1 502 k€).

Les investissements

- La Ville a réalisé en moyenne chaque année 9,5 millions de dépenses d'investissement sur la période ;
- En hausse de 20 % par rapport à 2021, les dépenses d'équipement se chiffrent à 10,09 M€ en 2022.
- **Laval investit deux fois moins que la moyenne de la strate nationale : 193 €/h contre 422 €/h.** Comparée aux autres communes de la région, la différence est nettement moins importante : 293 €/h.

L'endettement

- Depuis 2018, la commune s'est désendettée de 9,5 M€. En 2022, l'encours de dette s'élève à 67,6 M€ ;
- **L'encours de LAVAL (1 291 €/h) est inférieur pour la seconde année consécutive à la moyenne nationale de la strate, située à 1 339 €/h ;**
- Une capacité de désendettement en amélioration régulière dans les comptes en 2022 avec 6,3 années, proche de la moyenne nationale de 6 ans.
- **Une capacité de désendettement en réalité supérieure au seuil d'alerte de 7 ans (7,3 ans) en prenant en compte les corrections de rattachement.**

Des marges de manœuvre étroites

Les taux de fiscalité

- Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est supérieur à la moyenne (**45,77 % à LAVAL contre 43,79 % pour la moyenne régionale et 35,37 % pour la moyenne nationale**) ;
- Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est inférieur à la moyenne (35,96 % pour LAVAL contre 50,64 % en moyenne régionale ; 45,41 % en moyenne nationale) mais la base taxable est marginale.
- La commune ne dispose donc guère de marge de manœuvre fiscale

L'existence de facteurs de risques

- Garanties d'emprunts dirigées en grande partie sur un seul opérateur de logements sociaux ;
- Si la créance de l'État sur les cessions du quartier Ferrié a été provisionnée à hauteur de 50 % (802 k€), le risque financier potentiel sur les satellites et les zones d'aménagement concertées (ZAC gare et quartier Ferrié), en cas de déficit au terme des opérations, appelle à un examen du besoin éventuel de provisionnement complémentaire.

Les marges de manœuvre : Une activation combinée de plusieurs leviers

- Fiabiliser les opérations comptables et budgétaires, notamment les flux croisés avec Laval Agglo ou les rattachements de charges et de produits, afin de **connaître la réalité des coûts annuels** ;
- Poursuivre **la politique de rationalisation de gestion du patrimoine** (schémas directeurs énergie et immobilier) ;
- Renforcer le processus de la maîtrise des dépenses (ex : sur le personnel, renforcement de la mutualisation, amélioration du processus de la paye....) ;
- Optimiser les recettes (bases fiscales, tarifs, locations, patrimoine immobilier.....).

Merci de votre attention